

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2011</p>
--

L'an deux mil onze le 30 mai à 19 h 30,
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme PEYRARD Marylène, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2011.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, Mme B. CHEDHOMME, Mrs Y. LOMBARD, J. P. FONTAINE et C. LOEWERT, adjoints, Mmes C. TRIC, S. MAYAUD, C. JOUVET, S. PLENET et F. POURRET, Mrs L. ESPINASSE, A. BLACHE, Ph. BARNASSON, L. BLANCHARD, J.Y. PLOYE et F. VANDERMOERE.

Absents excusés : S. DESBOS, B. HOFF et J. CHOPARD.

Pouvoirs : De Séverine DESBOS à Marylène PEYRARD
De Betty HOFF à Cécile TRIC
De Jérôme CHOPARD à Philippe BARNASSON

ORDRE DU JOUR :

- * **Intercommunalité (avis du Conseil sur schéma départemental de coopération intercommunale)**
- * **Questions diverses.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marylène PEYRARD, Maire.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 18 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal délibère sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de la Drôme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** l'application du schéma départemental de l'intercommunalité tel qu'il est présenté par M le Préfet, à savoir le démantèlement de la communauté des communes de Confluences et l'annexion de la commune de Montéléger à la Communauté d'Agglomération Valentinoise,

- **REAFFIRME FERMEMENT** sa volonté de poursuivre au sein de la communauté des communes de Confluences, conformément à ses engagements, l'exercice direct de toutes les responsabilités de proximité qui lui ont été déléguées avec confiance par les électeurs,

- **ET AUTORISE** Madame le Maire à exécuter la présente délibération qui sera notifiée à Mr le Préfet de la Drôme et à Mr le Président de la Communauté de Communes des Confluences Drôme Ardèche.

La séance est levée à 20 h 15.